



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2133

Décision modificative n° 3

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2133 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2022 pour le budget annexe du Théâtre des Célestins.

Ces modifications sont ici regroupées en :

Virements de crédits :

Conformément à la législation en vigueur et à la délibération d'approbation du budget primitif, tous les virements nécessitant un transfert de crédits d'un chapitre à un autre vous sont soumis.

Budget annexe du Théâtre des Célestins :

Virements :

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	611	316	64131	316	Ajustement des crédits de la Masse salariale suite au : Coût supplémentaire en ressources humaines notamment par le recours aux intermittents dans le cadre de plusieurs créations théâtrales pendant l'année.	50 000 €
2	65818	316	64131	316		10 000 €

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 dans sa version modifiée par l'arrêté du 17 décembre 2020 ;

Oui l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans le TABLEAU, dans la colonne « COMMENTAIRES » :

- lire :

« Ajustement des crédits de la Masse salariale suite au :
Coût supplémentaire **en ressources humaines notamment par le recours aux intermittents dans le cadre de plusieurs créations théâtrales pendant l'année.** »

- au lieu de :

« Ajustement des crédits de la Masse salariale suite au :
Coût supplémentaire **du recours aux intermittents dans le cadre de la création de la « Trilogie de la Villégiature.** » »

DELIBERE

Les diverses modifications apportées au Budget Primitif 2022 du Budget annexe du Théâtre des Célestins, ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant, telle qu'elle apparaît dans les maquettes budgétaires, sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET